

## Aix : certains bars devront tirer le rideau à 0h30

La Provence, 16/01/2016

L'arrêté du préfet de police pour certaines rues prendra effet le 1er février



Des consommateurs, des professionnels, dénoncent la mesure prise par arrêté préfectoral, après la constatation de troubles récurrents liés à l'exploitation de débits de boissons. Photo Serge Mercier 1er février 2016. C'est donc dans deux semaines que l'heure de fermeture des débits de boissons à consommer sur place, et des restaurants, passera à minuit 30. Une mesure prise par arrêté du préfet de police des Bouches-du-Rhône, Laurent Nunez, et qui ne concerne pas toute la ville, mais des rues bien définies.

*"Celles précisément où l'on a enregistré de plus de nuisances et de troubles à l'ordre public"*, justifie le préfet de police. Cours Sextius, place des Cardeurs, rue Félibre-Gault, rue de la Verrerie, place Ramus, place des Augustins, rue Espariat, rue Frédéric-Mistral et rue d'Italie.

Sur les deux côtés des rues et des places ciblées dans l'arrêté, et pour une période d'un an, il faudra donc tirer le rideau à minuit 30. Les professionnels seront informés de la mesure, dont on devrait contrôler ensuite qu'elle est respectée.

### **Des "troubles répétés, durables et sévères"**

À l'origine, le maire Maryse Joissains avait souhaité revenir sur l'autorisation d'ouverture fixée, depuis 2009, à 2 heures du matin pour les établissements aixois. La Ville avait demandé l'abrogation de la dérogation accordée en 2009 ; les patrons de bars, eux, avaient crié au scandale, redoutant une perte de chiffre d'affaires s'ils étaient contraints de tirer le rideau à minuit 30 (c'est le cas dans le reste du département).

Il faut dire que depuis des mois, des riverains (des secteurs cités ci-dessus, principalement) mettaient en avant les problèmes suivants : nuisances sonores et tapage nocturne, "privatisation" de l'espace public, rassemblement aviné, non-respect des lois sur la vente d'alcool et licences, voitures sur les trottoirs, monticules de gobelets en plastique... Des *"troubles répétés, durables et sévères"*, avaient déploré les riverains, CIQ, membres de l'Union nationale de la propriété immobilière, à plusieurs reprises.

Après des réunions organisées notamment par le sous-préfet d'Aix avec les services concernés, la demande de la Ville avait été transmise au préfet de police. Comme les verbalisations contraventionnelles n'ont pas permis d'améliorer la situation, que les tentatives conduites à l'amiable de médiation ou de régulation par la municipalité avec les professionnels du secteur n'ont pas non plus produit les résultats espérés, l'horaire de fermeture est donc ramené à minuit 30. Les professionnels des secteurs cités avaient déploré de leur côté un tel projet, vécu comme *"une sanction, et pas une solution"*. Quant à la Ville, l'élu à l'espace public et à la sécurité Christian Rolando estime qu'il s'agit là d'une avancée, *"même si d'autres rues sont concernées par ces nuisances"*.

Séverine Pardini-Battes